



Augmentation loyer a cause de l edf

Par **locataire74**, le **04/06/2014 à 21:07**

bonsoir, je loue un appart depuis avril 2012 (600€ de loyer et 150 de charges, eau élec, fioul) en passant par une agence cette année je recois au mois d avril une augmentation de loyer de 10€ mais pas de mes charges.rndébut du mois de mai l agence vient relevé le compteur edf, et là surprise l agence et le propriétaire se rendent compte que les compteurs edf et eau sont inversés avec l appart du dessous!! rnl agence veut donc m enlever l edf de mes charges et me le faire payer en plus 30€ par mois plus révsn en fin d année. rnOn t il le droit de faire sa?? sachant que c est pas faute à moi si les compteurs sont faux quand j ai loué l appart le problème existait déjà. Puis je refusé l augmentation de l edf?? merci de votre aide

Par **cocotte1003**, le **05/06/2014 à 03:36**

Bonjour, le loyer et les charges sont deux choses différentes. L'indexation des loyers est encadrée strictement par la loi selon l'indice des loyers et cela chaque année. Le montant des charges dépend de votre consommation et vous payez tous les mois une provision que le bailleur doit régulariser tous les ans et recalculer pour l'année suivante à la hausse ou à la baisse, cordialement

Par **Lag0**, le **05/06/2014 à 07:06**

Bonjour,rnIl y a ici un problème...rnLa revente d'électricité étant interdite pour un bailleur privé, l'agence ne peut pas relever le compteur et vous facturer une consommation.rnC'est vous, locataire, qui devez avoir l'abonnement et régler directement vos consommations au

fournisseur de votre choix.
S'il s'agit d'une location meublée, le bailleur peut conserver l'abonnement mais à condition d'opter pour les charges forfaitaires, donc indépendamment de votre consommation réelle.